

ACTION URGENTE

UNE DATE A ÉTÉ ARRÊTÉE POUR LE PROCÈS D'UN ARTISTE CHINOIS

Le procès de l'artiste et militant chinois Wu Yuren doit se dérouler le 17 novembre devant le tribunal de Wenyuhe, à Pékin. Wu Yuren a été arrêté en mai et aurait été battu par la police. Il n'a pas été autorisé à recevoir de soins médicaux.

Le procès de Wu Yuren pour « entrave à un service public » doit débiter à 9 h 30 le 17 novembre devant le tribunal de Wenyuhe. L'audience sera publique mais le tribunal a informé l'avocat de Wu Yuren qu'une seule personne pourrait venir soutenir Wu Yuren en dehors de son avocat, la salle d'audience étant « trop petite ».

Wu Yuren est en détention dans les locaux de la police depuis le 31 mai. Alors qu'il s'était rendu au poste de police pour accompagner un ami et l'aider à déposer une plainte contre son propriétaire, Wu Yuren a été emmené par quatre ou cinq policiers. Il aurait été roué de coups avant d'être placé en garde à vue au poste de police. Le lendemain matin, son ami l'a vu quelques instants et a remarqué qu'il n'avait plus du tout de force dans l'un de ses bras. Au cours d'une rencontre avec Wu Yuren, son avocat a également constaté des blessures qui semblaient avoir été provoquées par les coups qu'il aurait reçus. Les autorités ont refusé d'enquêter sur les affirmations selon lesquelles il aurait été battu et n'ont pas autorisé cet homme à bénéficier d'un bilan médical ni de soins.

Wu Yuren est un artiste de premier plan. C'est également l'un des signataires de la Charte 08, dont le prix Nobel de la paix, Liu Xiaobo, est l'un des rédacteurs. Ce texte propose des réformes juridiques et politiques en Chine dans le but d'établir un régime démocratique respectueux des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête sur les allégations selon lesquelles Wu Yuren aurait été battu par la police ;
- demandez-leur de veiller à ce que Wu Yuren ne soit pas soumis à la torture ou à d'autres formes de traitement cruel, inhumain et dégradant pendant qu'il est en détention ;
- priez-les instamment de faire en sorte qu'il lui soit permis de bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- appelez les autorités à veiller à ce que le procès de Wu Yuren soit mené conformément aux normes internationales d'équité, en particulier en autorisant tout élément de preuve ou témoignage pouvant être considéré comme pertinent pour sa défense.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 DÉCEMBRE 2010 À :

Responsable du tribunal de Wenyuhe :

Louzizhuangcun
Jinzhanxiang
Chaoyangqu
Beijingshi 100018
République populaire de Chine

**Formule d'appel : *Dear Head, /
Monsieur, Madame,***

Premier ministre de la République
populaire de Chine :

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine
Fax : +86 10 6596 1109 (via le
ministère des Affaires étrangères)

**Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le Premier ministre,***

Copies à :

Procureur général du parquet suprême
de la République populaire de Chine :

CAO JianmingJianchazhang
Zuigao Renmin Jianchayuan
147 Beiheyandajie
Beijingshi 100726

République populaire de Chine

**Formule d'appel : *Dear Procurator
General, / Monsieur le Procureur
général,***

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 215/10. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/040/2010/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE DATE A ÉTÉ ARRÊTÉE POUR LE PROCÈS D'UN ARTISTE CHINOIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'attribution du prix Nobel de la paix à Liu Xiaobo a attiré l'attention de la communauté internationale sur les persécutions que font subir les autorités chinoises aux personnes qui exercent pacifiquement leurs droits, notamment en exprimant leurs opinions politiques. En décembre 2008, Liu Xiaobo a été condamné à l'issue d'un procès inique à 11 ans de prison pour « incitation à la subversion de l'État ».

L'article 18 de Code de procédure pénale chinois dispose que le Parquet populaire est responsable de la surveillance des lieux de détention ainsi que des enquêtes et des poursuites dans les cas d'infractions commises par des employés de l'État. En 2006, le Parquet populaire suprême a annoncé que tous les interrogatoires de suspects feraient l'objet d'un enregistrement vidéo. Cette mesure devait être effective dans toute la Chine fin 2007.

Action complémentaire sur l'AU 215/10, ASA 17/044/2010, 11 novembre 2010

